

*Macti animo estote Dilecti Filii. et virtutes ante in Deo nantes, curus causa se roitis hujus apostolica cathedra auctoritate: (Bref de Pie IX à la Liberté.)*  
**La Presse est un œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.)**  
*Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholica scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)*

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SWISSE . . . . .	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE . . . . .	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE . . . . .			
	ITALIE, ESPAGNE . . . . .	10	19	36
ANGLETERRE, HOLLANDE . . . . .				
ETATS-UNIS . . . . .				

**Rédaction et Expédition**  
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg  
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.  
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.  
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
 Lettres et argent franco.

## LES EXAMENS DE RECRUES

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

V

### Ecoles régionales

Si les cours de répétition du soir avaient été réorganisés au commencement de l'année scolaire sur un bon pied, si l'on avait au moins pris les moyens indispensables pour obtenir une fréquentation régulière, nous aurions pu espérer un meilleur résultat pour les prochains examens ; mais, sous un simulacre d'obligation, ces cours sont restés, de fait, abandonnés à la sollicitude toute personnelle de messieurs les inspecteurs et de messieurs les préfets. Dans les arrondissements où ces fonctionnaires ne se contentent pas d'observer la loi pour la loi, et n'hésitent pas à suppléer aux déficiences de la loi en payant de leur personne, la moyenne des notes sera incontestablement plus élevée. Mais l'hiver est déjà trop avancé pour que la campagne ne soit pas tout à fait manquée !!! Puisse-t-on nous tromper dans nos tristes prévisions !

Occupons-nous maintenant de l'avenir de l'instruction primaire et cherchons les moyens d'assurer un relèvement prompt et certain.

Pour atteindre au rang auquel notre position topographique semble nous donner droit, il est urgent de compléter nos institutions scolaires par un enseignement secondaire vraiment fécond, large et populaire. Notre gouvernement a cherché à réaliser cette idée généreuse par la création d'écoles secondaires de district. Aujourd'hui chacun de nos chefs-lieux est doté d'une institution de ce genre. De plus, la ville de Fribourg jouit du bienfait d'une école secondaire de filles et Cormérod compte un établissement spécial, grâce à la générosité et aux largesses de M. Berset.

Rien ne manque, semble-t-il, pour assurer à nos écoles secondaires un plein succès : elles ont pour la plupart un personnel enseignant capable et dévoué ; leur organisation matérielle et leur programme sont établis sur un bon pied, et cependant elles ne sont que peu, bien peu fréquentées. Si l'on mettait en regard les sacrifices que

l'Etat, les chefs-lieux et les communes s'imposent en faveur de ces établissements avec le nombre d'élèves qui en sortent, nous pourrions nous convaincre que les résultats obtenus ne répondent point aux dépenses qu'elles occasionnent. D'où vient donc que ces écoles sont si peu fréquentées ? Allez le demander aux populations et vous en connaîtrez les causes.

« Personne, plus que nous, vous diront les pères de famille, ne désire l'instruction, mais à la condition qu'elle ne soit pas au-dessus de nos ressources. Pour suivre avec succès l'école secondaire du chef-lieu, nos enfants sont obligés de prendre pension en ville. C'est une dépense de 400 à 500 fr. La plupart d'entre nous ne sauraient imposer de pareils sacrifices à leur famille sans en compromettre l'avenir. Vous le comprenez, ces établissements ne conviennent guère qu'aux habitants des villes, dont les fils peuvent ainsi s'instruire sans frais et sans déplacement. »

Mais l'insuffisance des moyens pécuniaires n'est pas la raison principale que le campagnard fait valoir contre la fréquentation des écoles secondaires. Ce que les familles redoutent par-dessus tout, ce sont les séductions, les mille dangers inhérents au séjour prolongé des villes. Je n'en mentionnerai qu'un seul, celui d'en prendre le goût et les habitudes. La plupart des jeunes gens qui ont habité la ville ne consentent plus à retourner aux travaux plus rudes de la campagne. — « Hélas ! s'écriait un père de famille éploré, j'ai fait de grands sacrifices pour donner à mon fils une certaine instruction ; la ville vient de me l'enlever. L'école secondaire n'en a fait qu'un déclassé. »

N'existerait-il donc aucun moyen de répandre, de généraliser l'instruction secondaire parmi nos populations rurales, sans leur occasionner trop de dépenses et sans les exposer aux dangers si nombreux que nous venons de signaler ? Il en est un bien simple, selon nous, c'est de fonder des établissements spéciaux à la campagne.

Nous abordons ici un projet d'une haute importance. Ce projet n'est point dû à notre initiative personnelle. Beaucoup d'hommes s'en préoccupent depuis un certain temps. En l'exposant ici, nous n'avons point la prétention d'en tracer un plan complet et

achevé : nous nous bornerons du reste à en esquisser les grandes lignes et à en faire entrevoir l'utilité et les moyens d'exécution. Ce n'est qu'en le passant au laminoir d'une discussion approfondie que ce projet pourra recevoir une forme nette et définitive.

Qu'on appelle ces institutions *écoles primaires supérieures*, ou *écoles secondaires ou écoles régionales*, peu importe ; cependant nous nous servirons plus volontiers de cette dernière dénomination parce qu'elle nous semble mieux rendre notre idée.

Le canton serait divisé en cercles scolaires d'un rayon d'une à deux lieues. Chacun de ces cercles serait doté d'une école régionale destinée à servir de couronnement à l'instruction primaire. Telle est l'idée générale de ce projet.

Bien qu'il ne nous appartienne pas d'en fixer les détails, qu'on nous permette cependant de supposer certains points déjà arrêtés : il nous sera ainsi plus aisé de faire saisir toute notre pensée.

Nous supposons donc que chaque cours serait placé sous la direction d'un seul maître payé par l'Etat, en partie avec les subsides alloués actuellement aux écoles secondaires. Les communes fourniraient le local et le logement de l'instituteur. La durée des cours serait de deux ans : mais tout cercle scolaire, les villes surtout, auraient la faculté de prolonger la durée des cours, d'en élargir le programme, de le modifier selon les besoins des localités comme aussi de s'assurer le concours de plusieurs maîtres.

En principe la fréquentation de l'école régionale serait obligatoire pour tout écolier qui aurait achevé son instruction primaire. Cependant la loi admettrait des exceptions, entre autres en faveur des enfants appartenant à des familles pauvres, en faveur des écoliers peu doués ou valétudinaires. Tout jeune homme pourrait y être admis dès l'âge de 12 à 13 ans moyennant un examen témoignant d'une connaissance suffisante sur toutes les matières comprises dans le programme de l'école primaire. Il n'est pas besoin d'insister sur les conditions de cet examen : Si cette épreuve n'était pas sérieuse, l'école régionale ne manquerait pas de se substituer simplement à l'école primaire et de manquer ainsi à son but. Pour mieux fixer nos

idées, essayons de diviser en cercles l'un de nos districts qui semblent de prime abord offrir le plus de difficultés. Dans la Gruyère, par exemple, on établirait une école régionale au centre de la vallée de Charmey, une seconde à Vuippens ou à Corbières pour la contrée environnante, une troisième à Vaulruz pour les paroisses de Vaulruz, Sales et Yuadens, une quatrième à Bulle pour la ville et les villages circonvoisins, enfin une cinquième dans la Haute-Gruyère peut-être même une sixième. Lorsqu'un certain nombre d'élèves d'une même école devraient parcourir une grande distance, l'école n'aurait lieu qu'une fois par jour, mais elle serait alors de 3 1/2 heures au moins.

Au sortir de l'école régionale, le jeune homme qui aurait subi un examen satisfaisant, recevrait un *brevet d'étude* qui deviendrait une condition indispensable pour être admis soit au collège, soit à l'école normale, soit aux divers emplois publics d'ordre inférieur, tels que syndic, forestier, secrétaire de commune, inspecteur du bétail, etc.

Telle serait à grands traits l'économie de l'école régionale.

Quelle salutare émulation n'éveillerait point parmi nos instituteurs soit la perspective d'arriver à la direction d'une école régionale, soit l'honneur de fournir à ces institutions un nombreux contingent d'élèves avant qu'ils aient l'âge requis pour être émancipés !

Les écoles primaires, dont l'enseignement laisse à désirer, seraient bientôt remarquées et discréditées. Rien ne contribuerait d'avantage à relever notre instruction primaire que la rivalité féconde qui surgirait entre instituteurs, élèves et familles, sur le terrain de l'instruction.

Nous assurerions par là à nos communes rurales une meilleure administration en formant une phalange de fonctionnaires plus instruits, plus capables, sans courir le danger de favoriser l'émigration des campagnards vers les villes.

Comme le programme de ces écoles tendrait à répondre aux besoins futurs de nos campagnards et qu'il aurait pour objet surtout l'acquisition de connaissances positives et pratiques, on imprimerait par cet enseignement une nouvelle impulsion à

25 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LE

## RENÉGAT

PAR

A. DEVOILLE

XIII

UNE LETTRE

Lue entre une revue et une petite expédition, cette lettre ne fit pas grande impression sur l'âme dissipée et mobile du lieutenant Kleister. Le cliquetis des armes avait bien autrement de puissance que ce caquet de femme. Aujourd'hui les choses sérieuses, à demain les babils et les sonnettes. Chargé de l'enlèvement d'un convoi et obligé de faire le coup de fusil comme le premier soldat venu, Alban ne trouvant pas d'autre papier dans sa poche pour servir de bourse — nos jeunes lecteurs voudront bien savoir qu'en ces temps-là on bourrait les fusils, — il employa à cet usage la missive de Barbara de Grumbach. Pendant trois ou quatre jours, il y eut levée de

camp, marches, assise d'un nouveau camp, travaux de fortification et autres menues occupations de ce genre, en sorte que Kleister n'eut pas un seul instant de relâche, par conséquent pas le moindre loisir de revenir sur le sujet. Ce ne fut que le cinquième jour qu'ayant extrait par hasard le dernier lambeau de la lettre, il se trouva entraîné à se rendre compte de ce qu'il en devait penser.

Eh bien ! il n'en pensa pas grand'chose en ce qui touchait le point délicat.

Notre étonné raisonne, à part lui, à l'occasion de la lettre de la cousine Barbara. Il lui plait d'imaginer mille choses plus drôlatiques les unes que les autres sur ce sujet étrange et ambigu. Parfois il se repent d'avoir déchiré cette page extraordinaire ; il voudrait la relire et rire à son aise. Ce qui le console c'est qu'il en a bourré des balles qui ont dû blesser et peut-être tuer quelques papistes. Il rit donc, il se frotte les mains de joie. Mais ces premiers accès de gâté passés, il se trouva emporté jusque sur la Lech, jusqu'au manoir de Grünstein. Et là... Et là, quoi qu'il fasse, sa gâté trouve un terme. Il devint sérieux. Il remonta la chaîne des souvenirs. Les pensées graves, les réminiscences amères succédèrent aux élans d'une joie insensée. La Lech, enflée par quelque orage, lui semble murmurer plus fort qu'à l'ordinaire. Les montagnes des Grisons lèvent la tête plus haut et semblent menaçantes. Tout ce qu'il a connu et aimé par là a revêtu une teinte sombre ; un voile de deuil pèse sur cette nature autrefois si joyeuse et si souriante. Et même au fond de cet horizon, naguère embelli des couleurs de l'espé-

rance, un sceptre à l'air de se dresser, un colosse sinistre, armé d'une faux... la mort peut-être. Vite une distraction pour dissiper ces hallucinations lugubres.

La distraction vint : le bruit se répandit que les armées allaient se concentrer de part et d'autre et qu'une bataille décisive ne tarderait pas à se livrer.

XIV

UN MAGDEBOURGEOIS

La vivacité même de la douleur ramena bientôt la chanoinesse au sentiment d'elle-même. Sa figure était horriblement enflée ; c'était à peine si elle pouvait entrouvrir ses paupières. L'œil atteint par le fer rouge lui causait surtout d'insupportables souffrances. Tout son corps semblait comme une fournaise. Néanmoins elle ne se laissa pas abattre, et se reprochant à elle-même sa faiblesse, elle se remit en marche.

Au lever du soleil, elle fit la rencontre d'un homme boiteux et privé d'un bras qui se traînait péniblement sur le chemin dans la même direction qu'elle. C'était un habitant de Magdebourg. Il sortait, mutilé de cette ville infortunée, dont le récent désastre occupait tous les esprits. La chanoinesse lui demanda sa route.

— Qu'en sais-je ? Où suis-je ? répondit ce malheureux. Ce serait à moi à vous le demander. Je fuis mon pays, ma patrie ; je suis privé de tout et absolument seul au monde. Que le Ciel

décharge sa malédiction sur les auteurs de la guerre.

Bien d'autres voix se joindraient à la vôtre, brave homme. Ne criez cependant pas trop fort : la guerre est une des tristes nécessités de notre condition ; c'est la lessive du genre humain.

Il y a donc terriblement de linge sale en Allemagne. Mais... qu'avez-vous vous-même ? Votre figure est toute en compote. Auriez-vous aussi rencontré quelque Suédois ?

— Non, non, ne faites pas attention, répondit-elle en tressaillant. La main qui m'a fait cela est une main amie. Ce n'est rien ; quelques petites brûlures qui se guériront vite. Mais c'est vous qui devez souffrir.

— Ah ! Dieu le sait, surtout quand il faut marcher. Et pourtant il faut que je marche. Je dois me rendre à Ingolstadt, où habite un de mes parents éloignés, le seul qui me reste au monde. J'espère qu'il vaudra bien m'accueillir. Sinon je serai contraint de mourir de faim près d'une borne.

— A Dieu ne plaise ! vous êtes catholique ?

— Oui, par la grâce de Dieu, et je maudis de tout mon cœur l'hérésie funeste qui divise notre malheureuse Allemagne et la couvre de deuil et de ruines. C'est à elle que je dois mes maux ? Pourquoi mes yeux ne lancent-ils pas la foudre ? O Dieu des vengeances, que ne me confies-tu les moyens de venger ta gloire !

— Voilà un vœu téméraire de votre part. Laissez faire Dieu ; il s'en tirera mieux que vous. Mais où avez-vous perdu votre bras ? où avez-

Agriculture et à toutes les industries importantes du pays.

En outre, le recrutement de nos établissements supérieurs s'effectuerait dans de meilleures conditions qu'actuellement.

Nous ne croyons pas nous faire illusion en augurant d'une pareille institution les plus heureuses et les plus importantes conséquences pour l'avenir moral et matériel de notre canton.

Les humiliations que les examens des recrues ont infligées coup sur coup à notre fierté nationale nous auraient été ainsi profitables.

Nous répondrons demain aux objections diverses que ce projet ne manquera pas de susciter  
(A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

MILITAIRE. — Le Département militaire fédéral vient d'envoyer aux autorités cantonales une circulaire relative aux exercices de tir pour l'année 1882. Il rappelle que, d'après la décision du Conseil fédéral du 20 janvier 1880, tous les officiers et soldats de l'infanterie d'élite portant fusil, qui ne sont astreints à aucun service militaire pendant l'année courante, tous les officiers de compagnie, les sous-officiers et soldats portant fusil de l'infanterie de landwehr, à l'exception de ceux qui sont nés en 1838, 1839 et 1840, doivent tirer 30 coups de fusil, soit dans une société de tir, soit dans une association de soldats réunis pour remplir leurs obligations militaires; les conditions suivantes leur sont imposées :

Chaque soldat tirera les 30 coups réglementaires avec son arme et la munition d'ordonnance.

10 coups au moins doivent être tirés à 300<sup>m</sup> sur les cibles de 1<sup>re</sup>. Les 20 autres aux distances et aux cibles que l'on voudra. Les résultats seront inscrits régulièrement par le Comité de la Société dans le livret de tir du soldat. Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet tous les livrets seront remis aux chefs de section qui les feront parvenir aux commandants d'arrondissement.

Les Sociétés de tir qui prétendent à un subside de la Confédération doivent permettre aux soldats qui se présenteraient dans leurs exercices de faire usage des cibles et des marqueurs de la Société. Ils payeront pour cela une petite indemnité qui, en aucun cas, ne pourra dépasser 50 centimes par homme.

En 1882, on emploiera des tables de tir présentant des différences assez sensibles sur des points importants avec celles en usage jusqu'à présent; mais comme ces différences regardent surtout la disposition des diverses rubriques, il n'est pas nécessaire de les énumérer ici.

La circulaire rappelle aux soldats qu'en tirant leurs 30 coups de fusil dans une Société, ils éviteront un cours particulier de tir, durant 3 jours, pour lequel aucune solde n'est donnée. Le Département militaire exprime l'espérance que la faveur dont jouissent en cette occasion les membres des Sociétés de tir, engagera un grand nombre de soldats à se faire recevoir dans les Sociétés déjà existantes, ou à en fonder de nouvelles.

EXAMENS FÉDÉRAUX DE MÉDECINE. — Le

vous reçu cette blessure que vous oblige à traîner la jambe ?

— Asséyons-nous un moment, dit-il, et je vous raconterai cela ! Histoire bien triste; mais quelquefois on soulage ses douleurs en parlant.

« La blessure à la jambe date de loin. J'étais employé à l'Hôtel-de-Ville de Prague, marié et père de deux enfants. Ma vie s'écoulait paisible entre les joies de la famille et les devoirs de ma charge. Rien ne me manquait pour être heureux; du moins je ne demandais rien de plus que ce que j'avais, et puis-je aujourd'hui en avoir seulement la moitié ! Mais le diable peut-il voir sans jalousie un homme vivre tranquille dans le service de Dieu ? Non; il faut que sa rage s'assouvisse sur lui d'une façon ou de l'autre. Qu'y gagnais-tu ? Je n'en sais rien. Mais je sais, moi, ce que j'y ai perdu.

« Depuis quelque temps, les ultraliquistes (1) comme ils s'appelaient, c'est-à-dire les protestants de Bohême, étaient fort agités, et étaient parvenus à imposer leur autorité dans toute la province et dans la ville de Prague en particulier. Les catholiques finirent par s'émouvoir de l'influence croissante de cette secte turbulente. Aussi se décidèrent-ils à adresser leurs doléances à l'empereur Ferdinand qui, nouvellement monté sur le trône, paraissait disposé à réagir contre les concessions que l'empereur Rodolphe, son

dernier rapport du Comité directeur pour les examens fédéraux de médecine renferme des indications intéressantes au sujet des examens propédeutiques. Il insiste en particulier sur la nécessité d'une préparation suffisante dans le domaine des sciences naturelles et signale les lacunes qui existaient à cet égard dans les règlements concordataires et transitoires. L'expérience a prouvé qu'il est, pour ainsi dire, impossible de suppléer à l'insuffisance des connaissances propédeutiques, tandis qu'un médecin qui possède bien les sciences naturelles peut, par la suite, combler aisément les lacunes qui subsisteraient dans ses connaissances médicales proprement dites.

Le Comité pense, en conséquence, qu'il convient de donner une grande importance à l'examen propédeutique et de n'admettre que les élèves réellement bien préparés. C'est rendre un service à ces jeunes gens aussi bien qu'au public.

Il importe également, suivant le rapport du Comité directeur, d'user d'une juste équité à l'égard des étrangers qui se présentent en Suisse pour subir les examens de médecine et de pharmacie.

EXPOSITION NATIONALE. On nous prie de rappeler à nos lecteurs que le terme final pour la présentation des demandes de participation, a été fixé au 1<sup>er</sup> Mars 1882.

On peut se procurer des formulaires pour les demandes de participation dans tous les bureaux de poste, comme aussi auprès du Comité central à Zurich, Bâtimement de la Bourse, II<sup>e</sup> étage.

Berne

Le Grand Conseil se réunira le 27 février. La session promet d'avoir de l'intérêt, les objets à traiter étant nombreux et importants. Nous remarquons en effet à l'ordre du jour une loi modifiant la procédure civile en matière de poursuites pour dettes, un projet réorganisant la police des pauvres, un autre incorporant l'école vétérinaire à l'université. Des rapports sur la réforme du système pénitentiaire et la révision de la législation civile seront présentés par le gouvernement. Enfin le Grand Conseil devra remplacer comme juges cantonaux MM. Blösch, Moser et Blumenstein et nommer, sur la présentation du peuple, des présidents pour les tribunaux de district de Berne et d'Arwangen.

La répartition de l'enseignement dans la Faculté de droit subit quelques modifications : M. le professeur König est chargé du droit fédéral privé et du droit privé bernois; M. Hilty du droit public suisse et cantonal, avec le droit international; M. Stoss du droit pénal, de la procédure pénale et de la procédure civile bernoise.

Zurich

De mémoire d'homme les eaux de la Sihl n'ont été aussi basses. Les industriels dont cette rivière fait mouvoir les usines et qui n'ont pas d'autre moteur en cas de besoin, doivent chômer et subissent par conséquent une forte perte.

De même à Genève, la dépression extraordinaire des eaux du Rhône commence à faire présenter des incon vénients graves au point de vue de l'écoulement des égouts.

prédécesseur, s'était laissé arracher par les protestants. Il reconnut la grandeur du mal, et résolut de prendre des mesures pour s'opposer à ses progrès. Pour cela il nomma le juge royal de Prague président perpétuel du conseil de la ville. Presque toute l'autorité fut concentrée dans les mains de ce magistrat. Aucune assemblée civile ou religieuse ne devait avoir lieu sans sa permission ni en dehors de sa présence. Tous les comptes des églises catholiques ou réformées devaient être examinés et arrêtés par lui; il avait le droit de contrôler l'emploi de tous les revenus. A plus forte raison pouvait-il empêcher les prédications turbulentes, les harangues séditieuses; la police des temples, comme celle des rues, lui appartenait. Appuyés sur cette grave autorité, les conseillers catholiques — ils formaient à peu près la moitié du conseil de régence, — prirent des mesures en conséquence et s'attachèrent surtout à régler l'usage de la prédication.

« Vous devinez quel effet cela produisit. Le comte de Thorn était le chef avoué du parti de l'opposition: homme audacieux, violent, rusé, habile, possédant les qualités et les défauts nécessaires pour remuer les masses. Son ascendant sur le parti était déjà grand; les circonstances nouvelles le rendirent immense. Animé par ce souffle brûlant, l'ardeur de la résistance grandit, se communiqua aux localités voisines et envahit bientôt tout le royaume. De toutes parts on criait à la tyrannie. Des groupes nombreux, recrutés surtout dans la canaille, se portaient sous les fenêtres du juge royal, des bourgmestres et des conseillers catholiques. On demandait l'abolition des mesures provoquées par l'instruction

Solothurn

Les journaux apprécient tout de travers un conflit ecclésiastique, qui vient de surgir dans ce canton.

Le couvent de Mariastein possède le droit de collature à la cure de Hofstetten, paroisse qui a le couvent dans sa circonscription. On sait que le gouvernement a prononcé, en 1874, la suppression de ce couvent, qu'il s'est emparé de ses propriétés, et que le R<sup>me</sup> Père Abbé a dû se réfugier à Delle, près de la frontière suisse, avec sa communauté.

Le curé de Hofstetten étant mort, le R<sup>me</sup> Abbé, usant du droit de collature, a envoyé un des Pères de l'Ordre pour remplir les fonctions curiales à Hofstetten. Mais le gouvernement y a mis opposition, et en vertu du droit du plus fort, il a fait savoir au Père Abbé que tout prêtre qui se présenterait à Hofstetten en son nom, pour y remplir des fonctions ecclésiastiques, serait puni d'après l'article du code pénal qui réprime l'usurpation des fonctions publiques. Les choses en sont là !

Saint-Gall

Malgré l'interdiction légale, les agents de loteries exploitent la ville de Saint-Gall et le reste du canton. La semaine passée, la police s'est mise en campagne, cinq collecteurs ont été découverts et plainte a été portée contre 100 personnes environ. Quand comprendra-t-on que loterie et immoralité sont généralement synonymes !

Thurgovie

Voici un curieux exemple de superstition, en plein pays éclairé !

Un jeune homme de la Haute-Thurgovie possédait un cheval malade depuis longtemps, sans qu'on sût d'une manière précise de quoi l'animal souffrait. Finalement, on le déclara ensorcelé, et le maître des basses-courures fut appelé. Lorsque le bidet eut été abattu selon toutes les règles, le propriétaire réclamé les poumons et le foie pour les suspendre à sa cheminée, parce que, disait-il, la personne qui avait jeté le sort devait se dessécher en même temps que les viscères de l'animal abattu. — Et voilà ce qui se passe au XIX<sup>e</sup> siècle, dans une contrée où les écoles sont dans un état florissant !

Tessin

Il y a quelques jours, un garde-voie a découvert sur les rails du chemin de fer près de Cadempino, une petite commune dans le voisinage de Lugano, une cartouche de dynamite qui y avait certainement été déposée par une main criminelle. Sur ce tronçon roulent actuellement des trains transportant le matériel nécessaire à l'achèvement de la ligne Giubiasco-Lugano. Au même endroit, de grosses pierres ont été trouvées plus d'une fois sur les rails, et quelques isolateurs de fil télégraphique ont été brisés.

Genève

On s'occupe beaucoup en ville dans ce moment d'une affaire de faux en écritures, relative à un ou plusieurs effets de commerce sur lesquels on aurait imité des signatures pour une somme d'environ 10,000 francs. Deux personnes ont dû être mises en état d'arrestation, pendant le cours de l'enquête. A dater du 10 février 1882, le Conseil d'administration de la Caisse hypothécaire

du souverain. Naturellement l'autorité maintenait ses décisions. Thorn, maugréait, jurait, tempêtait et alimentait, par sa sauvagerie éloquent, l'indignation populaire. Il était difficile que, des paroles, on ne passât pas aux menaces, et des menaces aux faits. L'événement ne tarda pas à le démontrer.

« Le 23 mai, après avoir assisté dévotement à la procession des Rogations, le premier burgrave Adam de Sternberg, et trois membres catholiques du conseil de régence, les honorables Guillaume de Slawata, Jaroslav de Martinitz et Dippold de Lobkowitz, avertis que les protestants désiraient députer quelques-uns des leurs pour faire valoir une réclamation, se rendirent au château dans l'intention de recevoir les délégués. Les huguenots vinrent en effet, ayant à leur tête le comte de Thorn, et suivis d'une foule tumultueuse que l'on avait échauffée d'avance. Une discussion violente s'engagea. J'étais de garde à la porte de la grande salle, dite du conseil, où la question s'agitait, et j'entendais les voix s'élever, les injures, les menaces se succéder, pendant qu'au dehors la foule poussait des vociférations et pénétrait peu à peu dans le palais. Les délégués voyant qu'ils ne pouvaient triompher par la raison et saisis d'une véritable rage, crièrent qu'il fallait jeter les membres de la régence par les fenêtres. Proposition atroce qui souleva des applaudissements.

(A suivre.)

de Genève a fixé au 5 0/0 le taux de l'intérêt des prêts hypothécaires, et 4 1/2 p. 0/0 celui des cédules à émettre.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 11 février 1882.

Le défilé des projets de loi du grand ministère cause une déception générale dans le parti républicain. On se dit de tous côtés : Est-ce donc là le produit mesquin, misérable du laborieux enfantement du grand homme ?

Ainsi, les deux lois qui touchent à deux rouages des plus importants, la justice et la religion, ne sont que des lois de combat et de domination. Un journal républicain écrit, ce matin, que ces innovations judiciaires sont dangereuses et que l'asservissement absolu de l'Eglise découle du détestable projet Paul Bert.

On va jusqu'à dire, dans les cercles politiques, que le ministère Gambetta eût été battu sur chacun de ces projets qu'on a tant fait miroiter aux yeux de la majorité et de la démocratie !

La réintégration de M. Flourens à la direction générale des cultes d'où M. Paul Bert s'était efforcé de l'expulser, a mis en fureur tout le clan opportuniste. On a bien prétendu que M. Jules Ferry avait l'intention, afin de ne pas froisser son vindictif successeur et prédécesseur, de respecter les révocations criantes, iniques, dans le personnel de l'instruction publique; mais aujourd'hui la nomination de M. Flourens, considérée comme un acte de réparation, paraît être le prélude des mesures projetées par M. Jules Ferry, afin d'effacer toutes traces du néfaste passage, à la rue de Grenelle, du présomptueux collègue de Gambetta.

On peut à l'avance prévoir qu'une très vive rivalité ne tardera pas à s'établir entre l'Union républicaine et l'Union démocratique. Les membres du premier de ces groupes font remarquer avec une certaine exultance que les adhésions recueillies par eux sont plus nombreuses que celles du voisin du coin du quai. Dans les conversations, aujourd'hui, ils insinuaient déjà avec une certaine assurance que le groupe de l'Union démocratique n'était composé que de ministériels. N'est-ce pas le cas de dire que l'on se moque quelquefois de défauts que l'on voudrait bien posséder ?

Déjà cette rivalité se produit aujourd'hui pour l'élection des vice-présidents de la Chambre.

La preuve formelle que le groupe de l'Union républicaine n'est qu'une coterie gambettiste, a été fournie par la résolution relative aux candidats à la vice-présidence de la Chambre.

L'Union républicaine a déclaré aux autres groupes qu'elle ne demandait aucun siège pour l'un de ses membres; mais qu'elle réclamait l'exclusion de M. Boyssat !

L'ancien rapporteur du projet de scrutin de liste qui combattait avec tant d'acharnement les volontés de Gambetta, demeure l'objet des haines de la cour opportuniste !

Le citoyen Gambetta a déclaré la guerre, les ripostes ne se feront pas attendre.

Belleville ouvre le feu. Les électeurs organisent, pour les derniers jours du mois, une vaste réunion, devant laquelle le citoyen député sera cité à comparaître, afin de rendre compte de son mandat !

L'incident serait intéressant si le pontife de l'opportunisme obéissait à cette sommation; mais le citoyen dictateur n'a pas l'habitude de rendre des comptes; il est trop grand seigneur; du reste, n'a-t-il pas sous la main cinquante et plus circonscriptions dans son domaine électoral ?

Il paraît que les membres de la commission qui examine le projet de loi sur le divorce se sont entendus pour faire traîner le plus possible les choses en longueur. Ce n'est pas qu'ils soient hostiles à la proposition, mais ils estiment que celle-ci aura dans quelques mois plus de chances d'être adoptée que si elle était discutée aujourd'hui.

Les journaux sont exactement informés lorsqu'ils annoncent que le bureau, chargé de l'enquête sur l'élection de M. de Soubeyran, conclut à la validation de ce député. Ce qu'ils ne disent pas, c'est que l'examen attentif des faits a prouvé que des excès s'étaient produits, mais uniquement du côté de l'administration, et que leur révélation produirait l'effet le plus scandaleux.

(1) C'était le nom qu'on donnait aux protestants qui voulaient la communion sous les deux espèces.

La condamnation prononcée par le jury de la Seine — 7 voix contre 6 — contre notre vaillant confrère, M. Tresvaux du Fraval, rédacteur du journal *l'Antiradical*, à Laval, a occasionné une pénible surprise dans le monde judiciaire.

Comment, le jury accorde des circonstances atténuantes aux souteneurs d'immorales publications, telles que les *Passions honteuses*, et ils l'ont refusé à un polémiste coupable de la simple reproduction d'un article qui a valu à son auteur une condamnation avec circonstances atténuantes !

C'est illogique et c'est écœurant. La presse républicaine elle-même — celle du moins qui ne se laisse pas aveuglément guider par des haines politiques — critique sévèrement le verdict du jury de la Seine.

Peu suspect de tendresse à l'égard des royalistes et des « cléricaux », le *Gaulois* écrit ces lignes :

« Le jury a rapporté un verdict sans circonstances atténuantes, et la cour a condamné M. Tresvaux du Fraval, à trois mois de prison, peine égale à celle infligée à l'auteur même de l'article.

« Détail à noter : les jurés devant lesquels M. Simon Boubée, auteur de l'article incriminé, a été poursuivi, avaient accordé à ce dernier le bénéfice des circonstances atténuantes !

Comment expliquer pareil illogisme ? Les jurés d'hier, en se montrant plus rigoureux pour la reproduction que leurs prédécesseurs ne l'avaient été pour l'auteur, nous paraissent avoir suffisamment démontré que le jury n'est pas apte à trancher des questions aussi délicates que celles qui lui seront dorénavant soumises. »

La presse catholique et conservatrice s'associera tout entière aux sentiments de vive sympathie que nous offrons à un confrère aussi durement frappé.

On parle toujours dans le monde diplomatique de l'éventualité d'un congrès qui serait, au mois d'avril, provoqué par M. de Bismark, et où les puissances seraient appelées à régler diverses questions, notamment celle des rapports du Saint-Siège et de l'Italie.

FRANCE

Voici quel serait, d'après le *Clairon*, le bilan de l'Union générale :

Le passif s'établirait ainsi :

Dépôts à vue et comptes courants exigibles	16,500,000
Dépôts à échéance fixe	95,000,000
Comptes de dépôt en reports	6,500,000
Dû au parquet de Paris	33,500,000
Avance de la haute banque	18,100,000
Créanciers divers	25,000,000
<b>Ensemble</b>	<b>193,600,000</b>

Et l'actif :

Encaisse	3,500,000
Avances sur titres	17,500,000
Participations diverses	38,000,000
Portefeuille, effets et valeurs	35,000,000
Débiteurs divers	20,000,000
Immeubles	1,200,000
Dû par la coulisse de Paris et par la place de Lyon	113,000,000
Actionnaires (versements à appeler)	Mémoire.
<b>Ensemble</b>	<b>226,700,000</b>

De ce bilan, il appert que l'actif dépasserait le passif de 33,100,000 francs.

Mais on ne sait pas encore ce que valent toutes les créances.

La coulisse paiera-t-elle ?

Si les 113 millions dus par les deux places de Lyon et de Paris sont payés, on pourra, même en admettant que tous les autres créanciers ne rentrent pas, faire face à toutes les dettes.

ALLEMAGNE

Naturellement, le factionnaire prussien des chasseurs de la garde, dont nous avons conté hier l'exploit, a immédiatement passé devant un conseil de guerre.

L'émotion publique était profonde à Berlin. Un enfant tué et deux enfants blessés, on serait ému à moins.

Mais il y a des juges à Berlin !

Le factionnaire a été acquitté purement et simplement.

Le conseil a déclaré qu'il avait obéi à la consigne.

Obéi à la consigne ! Que voilà une belle consolation pour les parents.

RUSSIE

Le *Messageur du Gouvernement* et le *Journal de St-Petersbourg* publient le communiqué suivant :

« Les bruits d'après lesquels l'Angleterre se disposerait à intercéder en faveur des juifs de Russie sont si peu compatibles avec les bonnes relations qui existent entre les cabinets de Londres et de St-Petersbourg qu'ils ne méritent pas, à proprement parler, d'être démentis; mais comme ces bruits peuvent être considérés comme une nouvelle preuve de la tension des rapports entre les israélites et la masse de la population russe, nous croyons devoir exposer l'état réel des choses. La question juive est une de ces questions intérieures dans lesquelles aucun Etat ne permettra jamais à une puissance étrangère de s'immiscer, ne fût-ce que pour donner des conseils et quelle que puisse être la forme de cette intervention. Il serait, dans le cas actuel, d'autant moins permis de violer les usages internationaux que toute intervention mécontenterait et surexciterait la masse de la population et nuirait à la situation des juifs, qui jouissent de la protection du gouvernement, en leur qualité de sujets russes. Les mesures qui ont été prises pour réprimer les désordres ne peuvent nullement être qualifiées de mesures sans énergie. Dans le sud, on en a arrêté 3675 personnes, dont 2359 ont été punies. A Varsovie, on en a arrêté 3151 et l'on va en juger 2302. Le gouvernement cherche les moyens de rendre absolument impossible le retour de pareils désordres. Cette question a été soumise à l'examen d'une commission spéciale; mais pour que le résultat de cette étude puisse être bon, il faut avant tout que la question ne soit pas envenimée par des influences étrangères et par de faux bruits. »

Le journal russe le *Golos* publie une lettre de Berlin qui contient des révélations très intéressantes. D'après cette correspondance, M. de Bismark aurait formé le projet d'enlever à la Russie : d'un côté ses provinces polonaises, pour en faire un Etat vassal, qui serait donné au roi de Saxe, en échange de son royaume; et, de l'autre, les provinces allemandes de la Baltique, qui seraient annexées à l'Allemagne. Le correspondant berlinois du *Golos* assure qu'un arrangement à cet effet a été conclu entre l'Allemagne et l'Autriche l'année dernière, et que l'Autriche y aurait gagné toute sa liberté d'action en Orient.

Nous laissons, cela va sans dire, toute la responsabilité de cette nouvelle au *Golos* et à son correspondant de Berlin.

ASIE

L'insurrection en Arabie ne semble pas sur le point de se calmer.

Des télégrammes de Constantinople, adressés au *Times* le 8 février, fournissent quelques renseignements sur un mouvement dont l'origine est encore assez obscure.

Comme il n'existe pas de communications télégraphiques entre Constantinople et la côte orientale de la mer Rouge, les nouvelles que le gouvernement reçoit de l'Yemen sont très irrégulières et toujours vieilles de huit jours, sinon de bien davantage.

Les dernières constatent une extension de l'insurrection qui a pris son origine dans la tribu des Nadjrans, et l'on craint que les quatre bataillons d'infanterie, accompagnés de deux batteries d'artillerie de montagne que l'on vient d'envoyer contre elle ne soient insuffisants.

Le mouvement paraît présenter un caractère religieux, et il est dirigé contre les prétentions du calife ottoman.

On raconte que, dans les premiers temps du califat arabe, un des douze imans expédia des émissaires dans toutes les parties du monde musulman, chargés de déclarer que la descendance en ligne directe du Prophète disparaîtrait pendant un grand nombre de générations; mais qu'elle reparaitrait un jour et que le calife légitime serait alors désigné et proclamé par un descendant de l'un de ces envoyés. Un cheik vénéré dans l'Yemen, ayant la prétention de descendre de l'un d'eux, déclare aujourd'hui que le véritable calife vit actuellement à Bombay, sous le nom de Mahomet-Schefferdin, et on vient d'envoyer à ce personnage une adresse dans laquelle on lui révèle sa véritable situation et la haute destinée à laquelle il est appelé.

Si cette nouvelle est vraie, le mouvement actuel ne serait qu'une manifestation nouvelle d'une croyance très répandue d'après laquelle le Mahdi ou Messie musulman serait sur le point de paraître. L'insurrection possède, en même temps, un élément purement politique, étant une tentative de la part de la population arabe de s'opposer à l'établissement de la domination turque dans l'Arabie méridionale.

Ce fait que le nouveau calife a été découvert dans les Indes est considéré comme la confirmation du soupçon que l'insurrection aurait été fomentée par l'Angleterre.

Les journaux qui reçoivent une inspiration indigène, ayant reçu l'interdiction de parler des affaires de l'Yemen, font naturellement le silence sur ce point, mais ils donnent un libre cours à des allusions sur la politique anglaise, mettant les récents désordres dont la ville égyptienne de Fantah a été le théâtre sur le compte du gouvernement britannique, en quête d'un prétexte à une occupation militaire de l'Egypte.

D'après les informations reçues au Palais les forces navales anglaises à Malte auraient été récemment très augmentées, en vue, dit-on, d'une intervention armée dans la question égyptienne.

On ajoute au Palais, que les navires expédiés hier vont recevoir de nouvelles instructions à Port Saïd, et que dans le cas où de sérieux désordres viendraient à éclater, sous peu de jours, en Egypte, les troupes seraient débarquées à Alexandrie.

CANTON DE FRIBOURG

ŒUVRE DES MISSIONS INTÉRIEURES

SUISSE FRANÇAISE

	FR. C.
<b>a) Dons ordinaires.</b>	
1. Report du compte précédent (pour 1881-82)	166 30
Fribourg, M. Piller, Rd directeur à la Visitation	50 —
Botterens, aumône du Jubilé	13 —
Autigny, aumône du Jubilé	100 —
St-Martin, aumône du Jubilé	41 —
Villarsvirviaux, aumône du Jubilé	50 —
Cressier-le-Landeron, aumône du Jubilé	5 —
Lully, aumône du Jubilé	2 —
Canton de Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	2 60
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	5 —
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	50 —
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	5 50
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	50 —
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	5 —
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	2 —
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	2 —
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	20 —
Fribourg, anonyme, aumône du Jubilé	2 —
La Roche, anonyme	5 —
Fribourg anonyme, aumône du Jubilé	3 —
Bulle, M. Baudère, librairie, aumône du Jubilé (valeur d'un missel)	30 —
Ependes, M. Joseph Bongard	10 —
Le-Crêt, M. Paradis, Rd curé	10 —
Grolley, aumône du Jubilé	56 30
Villars-su-r-Glâne	1 20
	<b>636 40</b>
<b>b) Dons extraordinaires</b>	
jadis fonds des missions.	
1. Report selon le numéro 11 (pour 1881-82)	500 —

PROGRAMME

De la soirée musicale théâtrale, donnée par la Société de Sainte-Cécile de Fribourg, sous la direction de M. Sïdler, le *marti 14 février*, à 8 heures du soir, dans la salle de la maison du Bienheureux Canisius au Stalden.

Première partie

- 1° *Abschied vom Vaterland*, chœur d'hommes, J. HEIM.
- 2° *Mein Heimathsthal*, solo pour baryton, S. SIEBE.
- 3° *Waltabendschein*, chœur d'hommes, J.-E. SCHMELZER.
- 4° *Valse brillante en re b.*, pour piano, LYSBERG.
- 5° *Die Witterung, oder der Amtmann und Schulze*, duo comique, A. SCHLEFFER.

Deuxième partie

- 6° *Kindersinfonie*, J. HAYDN.
- 7° *Der Lenz ist angekommen*, chœur d'hommes, F. DURRNER.
- 8° *Die Jäger*, duo, F. KUKEN.
- 9° *Sprichwort, Wahrwort*, farce en un acte, BECKS.
- 10° *Intermezzo: Der goldene Hochzeitmorgen*, duo comique, A. SCHLEFFER.
- 11° *Der inzig Rock*, farce en un acte, W. PALLER.

Prix des places: Première place, 1 fr., deuxième place 50 cent. Ouverture de la Caisse: 7 1/2 heures.

La recette est destinée à l'acquisition d'un piano.

Au sujet des cours de perfectionnement, nous avons reçu de la Direction de l'Instruction publique une lettre qu'à raison de son étendue nous sommes obligés de renvoyer à demain.

Nous avons reçu, dans ces derniers temps, diverses communications sur la question scolaire. Nous utiliserons ces travaux dans la suite de nos études.

VARIÉTÉS

Le premier février 1871.

(Extrait de la Gazette du Midi.)

Il y a 11 ans, le ministre auquel la révolution du 4 septembre avait remis le portefeuille des affaires étrangères, Jules Favre, avait juré à la face du pays qu'il ne consentirait jamais à abandonner *ni une pierre de nos forteresses, ni un pouce de notre territoire*. A peine venait-il de prononcer ces paroles pleines d'emphase républicaine, qu'à la date du 28 janvier, il signait, dans un armistice, les bases d'une paix achetée au prix de cinq milliards, de l'abandon de deux villes fortes et de 1,500,000 âmes de population. La monarchie les avait données à la France, la république les abandonnait à l'étranger.

Les hostilités furent suspendues entre les parties belligères, excepté sur la frontière de l'Est, parce que le grand négociateur, ministre de la république, avait oublié qu'il existait, sur ce point, une armée ayant à sa tête le vainqueur de Villersexel. Elle ne fut point comprise dans l'armistice et fut ainsi complètement livrée à la merci de l'ennemi, dont les masses devinrent disponibles la cernèrent de tous côtés, ne lui laissant d'autre alternative que la capitulation ou la fuite en Suisse. Personne, en France, n'a oublié la douleur avec laquelle fut accueillie la nouvelle de ces désastreuses conséquences. Le général Clinchant, qui avait pris le commandement, en remplacement du général Bourbaki, ou se rappelle dans quelles circonstances, télégraphiait à la date du 1er février 1871: « Verrières, frontière française. L'ennemi menaçant de me couper la retraite, même vers la Suisse, ce qui entraînerait la perte de toute l'armée et de tout le matériel, j'ai dû me rendre à la dure nécessité de franchir la frontière. » D'après les documents officiels, plus de 50,000 hommes passèrent ainsi la frontière. Le gouvernement suisse mobilisa immédiatement des troupes pour procéder au désarmement des bataillons français et prit les mesures nécessaires pour assurer leur subsistance.

Par ordre du gouvernement fédéral, ces 50,000 hommes furent répartis dans tous les cantons proportionnellement à leur population. Le canton de Fribourg en reçut pour sa part, plus de 3,000. L'hiver était rigoureux, la campagne avait été on ne peut plus dure, aussi le nombre des malades était considérable. L'empressement et la générosité de ce bon peuple furent au-dessus de tout éloge. L'hôpital était encombré, les médecins, et parmi eux aux premiers rangs, le savant et sympathique docteur de Buman rivalisaient de dévouement. Malgré tous leurs soins, la mort fit d'inévitables victimes. Les habitants de Fribourg ont voulu en conserver le souvenir, et, sur l'initiative de quelques généreux citoyens, un monument commémoratif leur a été élevé.

Quand le gouvernement français a voulu reconnaître, par des marques de distinction, les actes de dévouements de nos voisins, ils ont noblement refusé, en disant que leurs mœurs et leurs institutions basées sur l'égalité, ne leur permettaient pas d'accepter, et que chacun, dans ses actions, ne cherchait d'autre récompense que la satisfaction qui résulte du devoir accompli !... Quand ceux qui se disent républicains en France seront inspirés par de tels sentiments, la forme de gouvernement qui leur est si chère et aux contribuables aussi, dans un autre sens, ce gouvernement pourra prétendre à la durée de celui qui depuis tant de siècles fait le bonheur des descendants de Guillaume Tell.

Le lieu consacré à la sépulture de nos soldats a été on ne peut mieux choisi. Il est situé au N.-O. de la ville, aux ponts suspendus dont la hardiesse fait l'admiration du touriste. Non loin du gigantesque viaduc de Granfeld, dans une verte pelouse, qui, par une pente rapide, va finir vers les bords sinueux de la Sarine et qui, d'un autre côté, est adossée à une forêt de sapins, un grand carré a été formé par une barrière à claire-voie, 72 modestes croix de bois sont plantées dans le sol au milieu; s'élève le monument. C'est un obélisque en pierre de molasse, surmonté d'une croix, dont la peinture blanche contraste avec les couleurs sombres de la pierre. Des inscriptions sont gravées sur les quatre faces. Sur celle qui regarde au midi, on lit :

*Dormez en paix un peuple ami veille sur vous.*

Dans une couronne de chêne sculpté :

*Fais ce que dois  
Adviennne que pourra.*

Sur la base, l'inscription porte :

*A la mémoire de LXXXI  
soldats français  
de l'Armée de l'Est,  
morts à Fribourg,  
en 1871.*

Sur la face Est, un poète a gravé ces vers :

*Sans avoir pu te sauver, noble France,  
Ils ont vu, sous nos cieus,  
Venir leur dernier jour,  
Mais enjellant vers toi leur doux regard d'amour  
D'amour et d'espérance.*

La face où est mentionnée la date de l'érection :

*Le 15<sup>e</sup> jour de septembre 1872,  
la population de Fribourg  
dans ses sentiments de reconnaissance  
envers Dieu  
a inauguré ce monument.*

Peuple généreux et croyant, tu remercies sans doute Dieu de t'avoir épargné les terreur de l'invasion, la France les aurait évitées, elle aussi, si les amants de la République française, au lieu de la chanter à tue-tête, avaient pratiqué la maxime patriotique qui est gravée sur la 4<sup>e</sup> face de l'obélisque :

*Mourir pour sa patrie  
Est le sort le plus digne d'envie.*

Rien de touchant et de grand comme la pensée qui a inspiré ce monument. Le bon peuple de Fribourg, non content d'avoir donné l'hospitalité à notre malheureuse armée, a tenu à conserver d'une manière impérissable la mémoire de ceux qui ont

succombé. Les fils des Suisses du 10 août et du 28 juillet ont oublié les fusillades dirigées par les hordes sanguinaires que la Révolution confond faussement avec le vrai peuple français ; dans ces victimes de la guerre, ils ont reconnu les descendants de ceux à côté de qui, à Marignan et sur d'autres champs de batailles, ils combattirent pour arrêter les envahissements de l'empire d'Allemagne, et eux, républicains de tout temps, ils ont témoigné leur reconnaissance aux enfants de cette France monarchique qui exécuta toujours loyalement les traités.

En revenant sur cette lugubre époque de 1870-71, qui fut l'année terrible, il est impossible d'oublier qu'à ce moment un coup brutal de la Révolution avait livré les destinées de notre malheureux pays à M. Gambetta. Depuis lors, 11 ans se sont écoulés, et les combinaisons de la Révolution organisée venaient, de nouveau, de donner le pouvoir à ce même personnage. Que ferait-

il de la France s'il parvenait à la dominer encore ? — La pensée seule fait frémir, que Dieu protège la France !

C. P. D'A.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Trois libraires de Berlin ont été cités devant le tribunal correctionnel, pour avoir mis en vente la traduction en allemand du roman Nana, par Emile Zola. Le tribunal a écarté la partie de l'accusation qui chargeait les libraires d'avoir vendu sciemment des livres immoraux, attendu que ces libraires paraissent ne pas avoir lu l'œuvre qu'ils contribuaient à répandre. Mais la saisie opérée a été maintenue.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

BANQUE POPULAIRE SUISSE

Par suite de démission la place de directeur-caissier de la succursale de Fribourg est devenue vacante.

Les personnes désirant aspirer à cet emploi sont priées de s'adresser à la direction générale à Berne. De bonnes références sont indispensables. (96)

En vente à l'Imprimerie catholique :

VIE

DE S. BENOIT-JOSEPH LABRE

Un joli volume de 140 pages.

Se vend pour contribuer à couvrir les frais de la canonisation; prix 40 cent.

Le pèlerinage au tombeau DU B. CANISIUS

COMPTE-RENDU ET SOUVENIR

Jolie brochure de 200 pages ornée de 7 gravures, publiée par les soins du Comité permanent des pèlerinages.

Prix 1 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique

Grand'Rue, 13.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Opuscule de propagande

LA VIE CACHÉE EN DIEU

ET

L'ABANDON A LA DIVINE PROVIDENCE

Extraits des opuscules de Bossuet, prix de l'exempl., 10 cent., la douz. 1 fr., le cent. 5 fr.

Edition de luxe. Prix : 1 fr. 60.

„ ordin. „ 1 „ 20.

Calendrier de Sainte Thérèse

„ de Saint François d'Assise

„ de Saint François de Sales

„ de Saint Dominique

„ de Saint Ignace

En vente à

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

En vente à

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

CALENDRIERS A EFFEULLER

Edition de luxe. Prix : 1 fr. 60

„ ordin. „ 1 „ 20

Calendrier de Saint Benoît

„ de Saint Vincent de Paul

„ de Saint Alphonse de Liguori

„ Vie des saints. Prix : 2 fr.

„ Ephémérides „ 60 c.

Les Calendriers de S. Vincent de Paul, de S. François d'Assise, des SS. Dominicains, de S. Alphonse de Liguori, de S. François de Sales, de Ste Thérèse, sont suffisamment connus ; qu'il nous suffise d'insister sur les avantages et les nombreux renseignements que ceux de saint François d'Assise et des saints Dominicains offrent aux membres des Tiers Ordres de saint François et de saint Dominique. De chacun de ces Calendriers, deux éditions sont en vente : Edition de luxe, papier fin, filets rouges, calendrier sur le carton - 1 fr. 50 cent. — Edition ordinaire : 1 fr. La Société de Saint-Augustin a aussi édité un Calendrier de saint Benoît, en deux éditions, au même prix que les précédents.

Calendrier de la sainte Vierge, conçu sur un plan tout nouveau, ce calendrier est appelé à un grand succès. C'est le Calendrier des Enfants de Marie contenant chaque jour une notice ou un trait de leur vie sous le rapport de leur dévotion à la Sainte-Vierge. Imprimé sur beau papier, filets rouges, bloc et carton richement ornés. Prix 1 fr. 50.

Calendrier du Sacré-Cœur, en tout semblable au précédent quant à la forme extérieure, ce calendrier contient, pour chaque jour de l'année, une pensée une notice, une oraison relatives au Sacré-Cœur, toutes puisées dans les Œuvres de la B. Marguerite, du P. de la Colombière et autres grands propagateurs de la dévotion au Sacré-Cœur. Prix 1 fr. 50.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LE CATÉCHISME DU TERTIAIRE

ou

LA RÈGLE DU TIERS-ORDRE

DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

EXPLIQUÉE ET PRATIQUÉE SELON L'ESPRIT DE NOTRE SAINTE MÈRE L'ÉGLISE destiné

AUX TERTIAIRES FRANÇAIS DE LA PROVINCE SUISSE

Prix : 50 centimes.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LE DOCTEUR DES NATIONS OU LA SOMME DE SAINT PAUL

Par A. RICHE de la Congrégation des Prêtres de Saint-Sulpice.

1 magnifique volume, in-12 de 458 pages,

Prix 4 francs.

BOURSE DE GENEVE DU 13 FEVRIER

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
5 0/0 Genevois	84 3/4	—	84 3/4	85 1/2	Suisse-Occidentale	140	—	137	138
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priviligiées	520	—	520	522
5 0/0 1880	—	—	—	—	Central-Suisse	515	—	515	517
5 0/0 Italien	85	—	85	85 50	Nord-Est Suisse	250	—	255	257
5 0/0 Valais	—	—	—	—	priviligiées	490	—	485	490
					Union Suisse	205	—	202	205
					Saint-Gothard	—	—	—	445
					Union priviligiées	410	—	405	410
					Comptoir d'escompte	505	—	—	510
					Banque du commerce	—	1250	1300	—
					de Genève	575	—	575	—
					Fédérale	—	—	—	445
					Société suisse des chemins de fer	700	—	700	705
					Banque des chemins de fer	6700	—	6750	6800
					de Paris et Pays-Bas	1085	—	1070	1080
					Crédit Lyonnais	770	—	750	755
					Association financière genevoise	875	—	875	900
					Omnium genevois	—	—	—	895
					Basler Bankverein	—	—	850	895
					Industrie genevoise du gaz	775	—	770	780
					belge du gaz	—	—	—	600
					Gaz de Genève	—	—	595	600
					Marseille	—	—	700	710
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

11 Févr.	AU COMPTANT	13 Févr.
99 3/4	Consolidés	100
82 27	3 0/0 Français	82 27
114 50	5 0/0 id.	114 50
182 50	Or, à New-York	—
	Argent à Londres	182 50
	A TERME	
82 27	3 0/0 Français	82 27
114 55	5 0/0 Italien	114 50
84 50	3 0/0 Anglais	84 50
99 81	5 0/0 Turc	100
11	5 0/0 Russe 1877	11 07
79 50	4 0/0 Autrichien	—
1030	Banque de Paris	1060
705	Crédit Lyonnais	742 50
375	Mobilier français	375
1500	Crédit foncier	1485
565	Mobilier espagnol	545
755	Autrichiens	—
1555	Gaz Parisien	1550
2090	Suez	2085